

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE998

présenté par

M. Echaniz, M. Naillet, Mme Thomin, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Garot, M. Bertrand Petit
et M. Potier

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 21 par les mots :

« et au maintien d'un réseau de services dans le monde rural favorisant l'installation de jeunes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à alerter sur la nécessité de lutter contre la désertification en assurant le maintien d'un réseau de services publics propice à l'installation des jeunes et au rayonnement des territoires.

Le développement d'un réseau de services complets et de qualité en milieu rural est essentiel pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs. Ces services, en répondant aux besoins et aux aspirations des futurs agriculteurs, peuvent transformer les territoires ruraux en lieux de vie désirables, offrant des services dans le domaine de la santé, du social, de l'enseignement, de l'encadrement, de l'animation...

Tel est le sens du présent amendement inspiré notamment des échanges avec le CNEAP et différents syndicats agricoles.